



AVIS D'INFORMATION

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel du 04 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Louisfert **pour le phénomène d'inondations et de coulées de boue du 11 juin 2018** a été publié au Journal Officiel le 03 novembre 2018.

Les administrés concernés par cette décision, s'ils ne l'ont pas déjà fait dès la survenance du sinistre, disposent de 10 jours à compter de la date de parution au Journal Officiel pour se rapprocher de leur assureur.

A Louisfert, le 05 novembre 2018

Le Maire,

Alain GUILLOIS

